

Communiqué de presse,
Paris, le 20 février 2024

#Artisanat / #Solutions et matériels électriques / #Photovoltaïque

La CAPEB et CONSUEL signent un partenariat pour favoriser le développement en toute sécurité des nouveaux usages électriques dans le secteur résidentiel

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) annonce ce jour avoir conclu un partenariat avec le Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (CONSUEL), organisme de la filière électrique reconnu d'utilité publique depuis 2004. Cet accord vise à accompagner les entreprises artisanales d'électricité dans le cadre des enjeux de la transition énergétique. Il s'attache à favoriser le respect des prescriptions de sécurité relatives aux installations électriques des bâtiments neufs et existants ainsi que le développement des nouveaux usages (photovoltaïque, bornes de recharge de véhicules électriques, réseaux numériques) dans le secteur résidentiel.

Cet accord entend renforcer les échanges entre les représentants des deux organisations, tant au niveau national que local, afin d'informer l'ensemble des entreprises artisanales sur les services proposés par CONSUEL (accompagnement technique, formations, e-learning...) et contribuer ainsi à limiter les risques d'accidents électriques dans la construction.

Les travaux qui seront menés visent également à contribuer au développement de projets améliorant la sécurité des installations électriques dans le cadre du Fonds d'Action pour la Sécurité Electrique (FASE).

En outre, des réflexions communes auront pour objectif de développer la performance numérique des logements, rendue nécessaire par l'évolution des modes de vie et le maintien à domicile.

Afin d'accompagner notamment les jeunes chefs d'entreprises artisanales, le partenariat envisage par ailleurs de créer des outils dédiés aux artisans électriciens nouvellement installés et leur permettre de bénéficier de services complémentaires adaptés mis à leur disposition par CONSUEL et la CAPEB.

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, déclare : « Répondre aux nouveaux défis posés notamment par les évolutions réglementaires et les enjeux de transition énergétique est essentiel ; C'est bien tout l'objet de ce partenariat qui entend mettre en valeur la qualité professionnelle au sein de la filière électrique afin de limiter les risques d'accidents électriques dans l'acte de construire »

Emmanuel GRAVIER, Président du CONSUEL conclut « Accompagner les installateurs électriciens pour une sécurité optimale des installations qu'ils réalisent au quotidien fait partie de la mission du CONSUEL. Ce partenariat leur permettra de mieux appréhender les développements des nouveaux usages de l'électricité pour une transition énergétique en toute sécurité.. »

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour).

Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

À propos de Consuel

Association de loi 1901, le Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité a été créé en 1964 à l'initiative des installateurs électriciens et d'EDF. CONSUEL est reconnu d'utilité publique depuis 2004 sous tutelle de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC). Sa mission est de veiller au respect des prescriptions de sécurité en vigueur relatives aux installations électriques, principalement dans l'habitation. CONSUEL est accrédité NF EN 17020 par le COFRAC, emploie plus de 370 personnes, dont 180 inspecteurs et techniciens répartis sur l'ensemble du territoire français et vise plus de 900 000 Attestations par an. Son Conseil d'Administration, réparti en trois collèges, est composé des membres suivants (Distributeurs d'énergie électrique - Installateurs électriciens - Usagers de l'électricité) : AMF, CAPEB, EDF, ELE, ENEDIS, FAMILLES DE FRANCE, FEDELEC, FFB, FFIE, FNCCR, FNSICAE, FN-SCOP, GROUPAMA SA, SERCE, UNA 3E Métiers de l'Electricité CAPEB, et L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT.

CONSUEL propose son expertise en matière de sécurité électrique et de performance des installations de réseaux de communication/fibre optique aux professionnels, bailleurs, copropriétés et distributeurs d'énergie. Plus récemment, CONSUEL a été mandaté pour réaliser les inspections de sécurité réglementaires des infrastructures de recharge de véhicules électriques et a étendu ses interventions aux audits photovoltaïques pour le compte des organismes de qualification QUALIFELEC et QUALIT'EnR.

Contacts presse :

Agence Edifice

Laëtitia Guittard - 06 76 13 71 55 - laetitia@edifice-communication.com

Orline Nzuzi - 06 76 97 15 78 - orline@edifice-communication.com

Amine Moussaoui - 06 99 81 59 04 - amine@edifice-communication.com